

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 11 novembre 2014, à 20:00 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Normand Provencher, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

134-11-14  
Ordre du jour

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

135-11-14  
Procès-verbaux  
14 et 22 octobre

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 14 et 22 octobre 2014 soient acceptés et que l'on dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

136-11-14  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier : 11 462.75 \$

Compte à payer : 172 931.37 \$

Total des paiements 184 394.12 \$

ADOPTÉ

Déclarations  
intérêts conseil

Dépôt par la secrétaire-trésorière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le conseil en prend acte.

137-11-14  
Rapport de la  
Mairesse

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, la Mairesse, Madame Marie-Claude Chouinard fait lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que ce rapport soit distribué à chaque adresse de la municipalité.

ADOPTÉ

Rapport  
budgétaire

Dépôt par la secrétaire-trésorière d'un rapport budgétaire comparatif pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 octobre 2014 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

138-11-14  
Calendrier  
séance conseil

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoyant que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015**, qui se tiendront le **mardi** et débuteront à **20 h**:

Le 13 janvier	Le 10 février
Le 10 mars	Le 14 avril
Le 12 mai	Le 9 juin
Le 14 juillet	Le 11 août
Le 8 septembre	Le 13 octobre
Le 10 novembre	Le 8 décembre, 20 h (budget) 20h15 (ordinaire)

Il y aura caucus à 19h le premier mardi du mois

ADOPTÉ

139-11-14  
Acceptation  
soumission  
diesel

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'achat d'environ 15 000 litres de diesel clair et d'huile à chauffage, faite le 4 novembre 2014 à 11 : 20 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de:

<u>Soumissions reçues:</u>	<u>Diesel été</u>	<u>Diesel hiver</u>	<u>huile à chauffage</u>
Desroches Groupe Pétro.	1.0465	1.1315	.8060
Sonic Coop	1.0548	1.1318	.7928
Philippe Gosselin & ass	1.0579	1.1429	.8209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Levasseur, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission, soit celle de Desroches Groupe Pétrolier pour le prix de 1.0465 cents le litre de diesel clair pour l'été et de 1.1315 cents le litre de diesel clair pour l'hiver, et de .8060 cents le litre d'huile à fournaise, plus les taxes.

ADOPTÉ

140-11-14  
Achat  
photocopieur

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'achat d'un nouveau photocopieur de marque Canon chez Mégaburo, au coût de 2800\$, plus taxes, avec contrat de service complet à 0.013\$ la copie, pour le bureau municipal.

ADOPTÉ

141-11-14  
Contrat  
Manœuvre en  
chef des travaux  
publics

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le contrat de M. Michel Duperron soit renouvelé à titre de manœuvre en chef des travaux publics, selon les conditions mentionnées dans le contrat intervenu avec ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Mme Suzanne Savage, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

142-11-14  
Renonciation  
délai CPTAQ  
R. Morin &  
C. Mathieu

ATTENDU QUE la demande de M. Raphaël Morin et Mme Chantal Mathieu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier no 406888;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité renonce au délai de 30 jours qui lui est alloué dans ce dossier suite à l'Orientation préliminaire de la commission.

ADOPTÉ

143-11-14  
Demande CPTAQ  
Michel Marcoux

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Monsieur Michel Marcoux, laquelle consiste à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de modifier la description de sa superficie de droit acquis de sa résidence.

**Attendu que** cette demande vise une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>.

**Attendu que** la demande se situe sur le lot 264 du cadastre du Canton d'Halifax.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Michel Marcoux.

**Attendu qu'en** vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**Attendu que** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 4, 5 et 3 comportant certaines limitations de topographie (T) et de pierrosité (P), selon la carte de classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada.

**Attendu qu'il** y aura un impact positif sur les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture des lots visés et avoisinants car la demande vise à corriger la description de la superficie de droit acquis déterminée en 1984 en s'adaptant à l'occupation du terrain actuelle. La demande permettra

de redonner à la ferme une partie de terrain en culture (foin) et d'inclure des bâtiments ayant un usage résidentiel dans la nouvelle aire de droit acquis. La nouvelle superficie sera plus représentative de l'occupation réelle en fonction de l'usage et prendra la forme d'un polygone sur la profondeur plutôt que sur la largeur.

**Attendu qu'il** y aura des conséquences positives sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise à régulariser l'occupation du terrain en favorisant le maintien de la parcelle en culture actuelle à l'est et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

**Attendu qu'il** n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale en raison de l'objet de la demande.

**Attendu qu'en** raison de la nature de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car il s'agit de régulariser l'occupation réelle du terrain, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

**Attendu que** la demande d'aliénation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission d'y faire droit.

ADOPTÉ

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Normand Provencher, conseiller, qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2015.

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, conseiller, qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement pour les usages conditionnels portant sur l'utilisation temporaire de bâtiments existants de la zone agricole pour ateliers d'artisans ruraux.

144-11-14  
Demande  
aide financière  
réseau routier

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Levasseur, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉ

145-11-14  
Don Place aux  
Jeunes Érable

Marie-Claude Chouinard se retire de la discussion à ce moment.

CONSIDÉRANT les engagements de notre municipalité dans la Stratégie 2015-2020 ;

CONSIDÉRANT les engagements de Place aux jeunes dans l'aide apportée pour l'atteinte de nos engagements ;

CONSIDÉRANT l'importance d'unir nos forces pour l'atteinte de l'objectif << On vise dans le 1000 >> ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le don de 1 \$ par résident à Impact emploi pour le programme Place aux jeunes Érable 2014-2015.

Et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 674\$.

ADOPTÉ

146-11-14  
Activité  
bénéfice  
et don

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les activités bénéfiques et dons suivants :

Deux billets pour le Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville au coût de 15 \$ chacun.

Don de 100 \$ à Orapé pour la fête de Noël.

Et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de cette activité et don.

ADOPTÉ

147-11-14  
Appui

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité donne son appui à l'organisme Casa Sophia concernant leur

Casa Sophia  
Ruralia

mise en candidature au concours Ruralia Desjardins 2015.

ADOPTÉ

148-11-14  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 : 50 heures.

ADOPTÉ

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Suzanne Savage, directrice générale/  
secrétaire-trésorière